

Nationale Tél : 0156994700
T.M. : 203937 L.M. : 1019685
Hebdomadaire

JEUDI 10 MARS 2011



APS-PRESSE : 2011000004916

115

WSD

Aspartame
SCANDALE AUTOUR
DU FAUX SUCRE QUI A
CONQUIS LE MONDE

Aspar

taine

COMMENT
IL A CONQUIS
LE MONDE

PAR NATHALIE GILLOT

14
1m-1-

**L'ÉDULCORANT,
INTRODUIT SUR LE
MARCHÉ AU TERME
D'UNE INCROYABLE
SAGA, SERAIT UNE
IMPOSTURE. DE
NOUVELLES ÉTUDES
SUR LA TOXICITÉ
DU PRODUIT SONT
INQUIÉTANTES.**

Chicago, 1965. Dans son laboratoire de la compagnie pharmaceutique G. D. Searle, James Schlatter, un chimiste, mène des recherches sur un médicament antiulcéreux. Il parvient à synthétiser une substance à la saveur sucrée, bientôt connue sous le nom d'aspartame. Selon la légende, le chercheur aurait goûté la substance par accident, en humectant son doigt pour saisir une feuille de papier. C'est le début d'une saga industrielle, émaillée durant près de quarante ans par d'homériques batailles de scientifiques tentant de démontrer tour à tour l'innocuité ou la toxicité de cet additif consommé par 200 millions de personnes dans le monde. Alléché par les enjeux financiers d'un tel produit, au pouvoir sucrant deux cents fois supérieur à celui du saccharose, le lobby agroalimentaire (industriels et prestigieux cabinets d'avocats, relayés par des hommes politiques de premier plan, comme Donald Rumsfeld) a déclenché durant ces décennies les grandes manœuvres. Dernier épisode en date : le 28 février, les autorités européennes de santé, alertées par deux études récentes, italienne et danoise, ont rendu un nouvel avis. Les risques de tumeurs ou d'accouchement prématuré, associés à l'ingestion à long terme de l'édulcorant, ne sont pas suffisamment étayés pour que l'aspartame soit réévalué. Fermez le ban.

L'édulcorant entre pourtant dans la composition d'une impressionnante liste de produits : sucrètes, boissons, yaourts, chewing-gums, céréales du petit déjeuner et aussi certains médicaments. Au total, près de six mille articles contiennent de l'aspartame. Aux

40

mg/kg

de poids corporel par jour : c'est la dose journalière admissible (DJA) en Europe

6000

articles contiennent cet édulcorant

200

millions de personnes dans le monde consomment de l'aspartame

États-Unis, des consommateurs avertis organisés en réseau se sont évertués à démontrer la collusion entre les acteurs de l'industrie des édulcorants de synthèse et les experts de la toute-puissante Food And Drug Administration (FDA), l'autorité américaine de contrôle des aliments et des médicaments. Épaulées par des avocats pugnaces et des scientifiques de renom, des associations comme l'Aspartame Consumer Safety ont épluché des archives. La procédure du Freedom Of Information Act (Foia) permet à tout citoyen d'obtenir la communication de documents officiels. Précieux pour comprendre comment une substance superflue, selon d'éminents spécialistes du diabète, a conquis le monde sans avoir été correctement testée.

Début 1970, les Américains connaissent les produits édulcorants à base de saccharine, commercialisés par Cumberland Packing Corporation, une société new-yorkaise fondée par Benjamin Eisenstadt. Son idée : fournir un substitut du sucre aux diabétiques. Les petits sachets roses Sweet'n Low ont vite fait fureur. « Il fallait ternir la bonne réputation de la saccharine pour

que l'aspartame puisse faire son entrée sur le marché », relate Mary Nash Stoddard, cofondatrice de l'Aspartame Consumer Safety, dans le documentaire de Robert Kuperberg, *L'Aspartame, un doux parfum de poison*¹. La saccharine restera controversée : interdite au Canada en 1977, elle est autorisée de manière limitée dans le reste du monde. L'aspartame aura, au contraire, un bel avenir.

Pourtant, dès 1971, John Olney, un psychiatre spécialisé en neuropathologie, informe Searle de ses travaux sur l'acide aspartique, l'un des trois composants du produit (avec la phénylalanine et le méthanol). Il a relevé un nombre anormal de lésions cérébrales sur les souriceaux étudiés. Ses résultats sont ignorés. Le 26 juillet 1974, la firme de Chicago obtient une première homologation de son produit. Mais l'avocat James Turner et une association de consommateurs déposent un recours. Des inspecteurs de la FDA débarquent dans les laboratoires du fabricant de l'aspartame. « Dans le cas de G. D. Searle, nous n'avons aucune base pour asseoir notre confiance », conclut Adrian Gross, un rapporteur de la FDA, en mars 1976². Quatre mois plus tard, l'autorisation de mise sur le marché de l'aspartame est suspendue. La famille Searle se

“Rien d'autre n'avait d'importance que les milliards de dollars que ce produit pouvait rapporter” James Turner, avocat

tourne vers un homme d'influence, un certain Donald Rumsfeld, originaire comme elle de l'Illinois. L'ancien secrétaire à la Défense du gouvernement de Gerald Ford devient en 1977 le P-DG de Searle. Dans le documentaire de Robert Kuperberg, Turner raconte sa rencontre avec Rumsfeld et son état-major au Madison Hotel de Washington. « Rien n'avait d'importance pour eux, sauf les milliards de dollars que ce produit pouvait rapporter », confie-t-il, amer. Celui-ci a cru remporter la partie en septembre 1980 quand une commission d'enquête publique de la FDA conclut à l'interdiction de l'aspar-



tame dans les aliments « tant que la question de son éventuel potentiel cancérigène n'a pas été résolue par de nouvelles études ».

Après avoir passé au crible plus de mille documents de l'énorme dossier du E951 (le code de l'additif aspartame), la journaliste Marie-Monique Robin (lire ci-contre) démontre qu'aucune nouvelle étude n'est venue, depuis, lever les craintes de l'administration. Par une incroyable volte-face, la FDA autorise l'aspartame en juillet 1981. Entre-temps, l'ultralibéral Ronald Reagan a été élu. Et un nouveau directeur de l'autorité de contrôle a été nommé par... Rumsfeld, devenu secrétaire à la Santé. L'homologation tant convoitée fixe une dose journalière admissible (DJA) à 50 mg par kilo de poids corporel. Ce seuil semble avoir été établi de manière arbitraire, sur la foi d'études financées par la firme, dans lesquelles diverses anomalies ont été relevées. Un seul exemple : les rats étudiés et numérotés par les chercheurs de Searle sont classés comme morts pour réapparaître vivants des semaines plus tard dans les comptes rendus.

91 EFFETS INDÉSIRABLES ONT ÉTÉ RÉPERTORIÉS : CRISE D'ÉPILEPSIE, FATIGUE...

En 1987, une commission d'enquête sénatoriale le confirme : « Je n'ai aucun scrupule à dire que si nous basons la quantité d'aspartame autorisée dans nos aliments sur les études de Searle, alors c'est un vrai désastre », martèle Jacqueline Verrett, biochimiste à la FDA de 1957 à 1979. Pis : aucune étiquette ne mentionnant la quantité d'aspartame contenue dans un aliment, il est difficile de savoir si l'on frôle soi-même la dose maximale avec quelques canettes, du chewing-gum et des sucrettes dans son café. Bizarrerie ultime : la limi-

tation fixée par l'autorité européenne de santé (Efsa), qui avoue avoir calqué sa décision sur celle de son homologue américaine, a été réduite à 40 mg/jour par kilo de poids corporel. Pourquoi ? Mystère.

Depuis, au fil des années, quatre-vingt-onze effets secondaires imputés par des plaignants à l'aspartame ont été répertoriés : crises d'épilepsie, troubles de la vision, paralysie des membres ou fatigue chronique. En 1989, l'association américaine des pilotes, alertée, recommande à ses adhérents de ne plus borbore de boissons light deux heures avant leur vol.

Dans le dossier noir de l'aspartame, les lanceurs d'alerte ont été nombreux. Constants dans leurs accusations, ils se sont heurtés à un système façonné depuis l'industrialisation de la société occidentale. Dès 1974, Jacqueline Verrett, l'inflexible toxicologue de la FDA, déplorait que sur les centaines d'additifs alimentaires autorisés, la plupart n'avaient jamais été testés. Dans le livre *Eating May Be Hazardous To Your Health* (Manger peut être dangereux pour votre santé), elle écrivait alors : « Il est possible que nous soyons en train de semer les graines d'une épidémie de cancers qui se développera dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. » On ne pourra pas dire qu'on n'aura pas été prévenus. ■

(1) Diffusé en janvier dernier sur Planète. (2) Cité par Marie-Monique Robin dans « Notre poison quotidien ».



MARIE-MONIQUE ROBIN, auteure du documentaire "Notre poison quotidien"*

"TOUT EST VERROUILLÉ PAR L'INDUSTRIE"

DANS UNE ENQUÊTE MINUTIEUSE, LA JOURNALISTE DÉMONTE LES ROUAGES DES AGENCES DE CONTRÔLE DES ALIMENTS.

Le constat de Marie-Monique Robin est inquiétant : pesticides, additifs et autres composés chimiques figurent aujourd'hui dans nos assiettes sans que nous puissions nous assurer de leur innocuité. De Washington à Genève, la journaliste a reconstitué les conditions de mise sur le marché de produits phares lancés par les firmes américaines.

VSD. Y a-t-il un véritable scandale de santé publique avec l'aspartame ?

Marie-Monique Robin. J'ai pris ce dossier sans a priori. Mais il est clair que les agences de contrôle continuent de revendiquer une dose journalière admissible (DJA) – (seuil en deçà duquel l'ingestion d'une substance ne serait pas toxique, NDLR) – établie dès l'origine sur des études frauduleuses. Les arguments avancés par les agences, l'Efsa en Europe, la FDA aux États-Unis, sont affligeants. Ce qui est inquiétant, c'est qu'elles ne tiennent pas compte des études les mieux faites, comme celle de l'institut italien Ramazzini, une référence mondiale (qui signale un nombre significatif de tumeurs cérébrales relevées sur des souris ayant été exposés in utero à l'aspartame, NDLR).

"LE DISPOSITIF MIS EN PLACE PROTÈGE LES PRODUITS, PAS LES CONSOMMATEURS"

Marie-Monique Robin

bre significatif de tumeurs cérébrales relevées sur des souris ayant été exposés in utero à l'aspartame, NDLR).

VSD. Pourquoi les agences de contrôle restent-elles sourdes à ces alertes ?

M.-M. R. Les experts de ces agences sont liés aux industries, ce qui peut se

concevoir. Mais le dispositif mis en place n'est pas transparent : il protège les produits, pas les consommateurs. Tout est verrouillé par l'industrie, qui bénéficie de la complicité tacite des pouvoirs publics. Il faut dire, à la décharge de ces gestionnaires du risque, qu'ils se heurtent à une mobilisation sidérante des firmes. Elles vont jusqu'à financer des études inutiles, rien que pour polluer la littérature scientifique. C'est tellement énorme que l'on pourrait croire devenir parano. C'est un vrai système de manipulation de la science et de l'opinion.

VSD. Après quarante ans de controverse, que peut-il se passer ?

M.-M. R. La Stevia (un substitut du sucre à base d'extrait de plantes, NDLR) ayant enfin été autorisée, je pense que Coca-Cola est en train de négocier le retrait progressif de l'aspartame. Partout, on va essayer de remplacer cet édulcorant de synthèse par la Stevia. Et la crise de santé publique sera évitée. ■ N. G.

(* Diffusé sur Arte, le 15 mars à 20h40. En DVD, le 23 mars. À paraître le 24 mars (Arte/La Découverte).